

U.S.T

UNION DES SYNDICATS DU TCHAD

Solidarité Paix - Justice

Cpte SGT 027 102 331 01-16 BP. 1143 Tél. +235 22 51 42 75 Fax. +235 22 52 14 98
Port Pdt : +235 66 28 88 48/99 94 86 00 - Port SG : +235 66 29 79 47/99 93 27 85
E-mail : ustchad@yahoo.fr N°Djaména-TCHAD

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 002 /UST/CNS/2017

Réuni en session extraordinaire ce vendredi, 29 décembre 2017 à la Bourse du Travail, le Conseil National Syndical de l'Union des Syndicats du Tchad (UST) a examiné deux (02) points inscrits à l'ordre du jour :

1. Situation sociale : lutte contre la crise financière au Tchad ;
2. Réformes institutionnelles.

Au titre du premier point, les Conseillers ont décidé de ce qui suit :

- L'annulation du décret n° 687 et la loi 032 portant sur les droits de grève et la liberté syndicale ;
- Le paiement immédiat et sans délai des frais de transport aux fonctionnaires n'ayant pas perçu ;
- Le rétablissement des gels des effets financiers des avances, et leurs remboursements avec rappels ;
- Résoudre sans condition la situation financière très critique des Maitres Communautaires et des Retraités ;
- Faire l'état de la situation avec chiffres à l'appui des indemnités amputées sur les salaires des fonctionnaires pour juguler la crise financière ;
- Engager une procédure judiciaire contre l'Etat pour le rapatriement de tous les fonds placés dans les paradis fiscaux ;
- Annuler les taxes sur les exonérations accordées à certaines entreprises nationales et internationales, estimées à des centaines de milliards de francs CFA.

Au titre du deuxième point relatif aux réformes institutionnelles, les Conseillers recommandent :

- La Réactualisation du mémorandum de l'UST de 2015 envoyé au gouvernement pour juguler la crise politique, socio-économique et financière que vit le pays ;
- La participation de l'UST à ce forum est conditionnée par la prise en compte de la crise socio-économique et financière à l'ordre du jour.

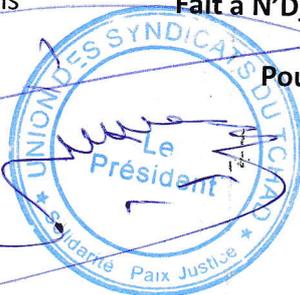
Par ailleurs, le conseil national demande à tous les travailleurs des secteurs publics et privés d'être solidaires et vigilants pour les actions futures qui s'annoncent très rudes pour les travailleurs Tchadiens

Fait à N°Djaména, le 29 Décembre 2017

Pour le Conseil National Syndical

Le Vice-Président de l'UST

YOUNOUS MAHADJIR



La Plateforme Syndicale Revendicative

UST

CIST

SYNECS

Communiqué de presse N° 001/2018

La Plateforme Syndicale Revendicative, au seuil de la nouvelle année 2018, vient par le présent, informer l'opinion nationale et internationale de ce qui suit :

En 2016, pour juguler la crise financière, le Gouvernement a pris unilatéralement les 16 mesures dites incontournables. Ces mesures ont réduit entre autres de moitié les indemnités des agents de l'Etat. La réaction des travailleurs était unanime : le rejet des mesures prises et le déclenchement d'une grève qui a duré 4 mois. Par la suite, des négociations ont été entamées sous l'égide du Comité National du Dialogue Social. Ce dialogue qui a duré pratiquement toute l'année 2017 a permis à la Plateforme de signer des engagements avec le Gouvernement.

Malgré la disponibilité et la bonne volonté de la Plateforme à travailler pour l'instauration d'une paix sociale durable, le Gouvernement a persisté dans sa logique en imposant des mesures anti sociales telles que le gel des effets financiers des avancements et reclassements, la suspension des frais de transport.

A notre grande surprise, au moment où tous les travailleuses et travailleurs attendent l'annulation du Décret 687 portant réduction des indemnités, le Gouvernement a pris d'autres mesures plus drastiques dans le cadre du budget 2018 à savoir les abattements des salaires de 5 à 45% du personnel civil de l'Etat ainsi que les augmentations des impôts et taxes réduisant à néant le pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs.

Malgré les discussions avec le Gouvernement sur le bien-fondé de ces mesures, le Gouvernement maintient sa logique d'abattement de salaires.

De ce qui précède, la Plateforme rejette totalement ces abattements et met en garde le Gouvernement sur l'éventuelle application de ces mesures et appelle ses militantes et militants à une prompt réaction dès que le Décret sera publié. Des informations complémentaires sur les actions à mener seront communiquées ultérieurement.

N'Djaména, le 04 janvier 2018

Pour l'UST

Le Secrétaire Général



GOUNG VAIMA G.

pour la CIST

Le Secrétaire Général Adjoint



MAHAMAT NASRADINE MOUSSA

pour le SYNECS

Le Secrétaire Général



MAHAMAT NOUR ROUFAYE

Catégorie	Désignation	Tranche de salaires bruts	Taux d'abattement
1	Personnel des départements ministériels et des institutions de l'Etat	Inférieur ou égal à 60 000 F	5 %
		De 60 001 à 100 000 F	15 %
		De 100 001 à 200 000 F	20 %
		De 200 001 à 300 000 F	25 %
		De 300 001 à 400 000 F	30 %
		De 400 001 à 500 000 F	35 %
		De 500 001 à 1 000 000 F	40 %
		Supérieur à 1 000 000 F	45 %
2	Personnel diplomatique, Consulaire et de Chancellerie à l'Etranger	Inférieur à 500 000 F	5 %
		Egal ou supérieur à 500 000 F	10 %
		Inférieur ou égal à 100 000 F	5 %
3	Personnel des forces de Défense et de Sécurité	Supérieur à 100 000 F	10 %